

peur se prononcera d'apporter à la loi ministérielle. Nous ne savons pas au juste sur quoi repose pareil bruit ; on a prétendu que les troubles qui ont éclaté sur plusieurs points avaient causé une vive émotion en haut lieu et que des mesures auraient été examinées dans le but d'apporter des adoucissements à l'application du nouveau régime.

D'après des renseignements particuliers, le gouvernement serait bien résolu à poursuivre l'application de la loi régulièrement votée et promulguée ; mais j'entends dire aussi que l'Empereur aurait l'intention de visiter prochainement les départements où l'agitation est allée jusqu'aux désordres de la rue.

On a répandu quelques rumeurs inquiétantes à la Bourse. On dit que la mission du prince Napoléon n'a pas réussi ; quelle est cette mission ? Personne n'en sait rien ; mais on dit qu'elle a échoué, et cela suffit parmi les spéculateurs. On craint aussi une nouvelle révolution en Roumanie ; le prince Charles pourrait bien aller rejoindre son prédécesseur, le prince Couza. L'encaisse de la Banque augmentée de plus de huit millions depuis huit jours s'élève à 4 milliard 170 millions.

Il existe, dit-on, une circulaire de M. de Bismark, déclarant que le prince Napoléon n'est allé remplir à Berlin aucune mission diplomatique.

Le projet de voyage de l'Impératrice Eugénie à Pesth serait, paraît-il, abandonné.

Le grand duc héritier de Russie ne passe pas par Paris pour se rendre à Nice où il va accomplir un devoir de famille. L'Empereur a dû désigner un de ses aides de camp pour aller le complimenter.

Le comte de Goltz est complètement rétabli. Le roi de Prusse pour témoigner sa satisfaction au docteur Nélaton qui a si heureusement opéré le diplomate, vient de lui envoyer un vase magnifique, sortant de la manufacture royale de Berlin.

L'affaire Kervégan a été renvoyée au 3 avril. Il n'est guère probable que le député de Toeln donne sa démission selon le conseil de M. de Girardin, pour faire arrêter les poursuites.

Dans le procès des dix journaux, le procureur général Grandperret conclut à la confirmation du jugement. Comme il y aura des répliques, on ne sait si l'arrêt pourra être rendu dans cette audience.

Je trouve dans les journaux des départements l'expression plus ou moins vive de la surprise causée par l'élevation au titre d'officier de la Légion d'Honneur de M. Merson, directeur de l'Union Bretonne. Un journal demande même si cette distinction est une fiche de consolation accordée au journaliste qui a été récemment renié par tous ses confrères. La réponse est facile : le gouvernement récompense ceux qui le servent ; il serait par trop étrange qu'il offrit des décorations aux écrivains de l'opposition.

La prescription de la loi de la presse relative à la vie privée va, paraît-il, donner naissance à un nouveau genre de littérature, ou plutôt va ressusciter un genre que la mode avait abandonné depuis longtemps quoiqu'il ait fleuri à diverses époques, je veux parler des portraits ou caractères. La vie privée devant rester murée et l'esprit français ne pouvant se vouer au silence, il faudra bien avoir recours à ce procédé pour semer le ridicule sur les cots et punir les drôles. On ressuscitera certains personnages illustrés par La Bruyère, auxquels on ajoutera le costume moderne ; et si, un jour, quelque auteur de portrait dans lequel un puissant voudra reconnaître ses travers ou ses vices, est inquiété ou poursuivi ; et si on lui dit : « C'est M. un tel. »

Il pourra répondre comme La Bruyère : « Non, ce n'est pas un homme, c'est un caractère. » Et M. de Guizot lui-même ne sera pas à l'abri des traits de cette satire insaisissable.

M. Guizot a lu récemment devant un cercle d'amis des fragments détachés d'une œuvre nouvelle qui doit voir le jour prochainement. Ce qui lui donnerait une importance particulière. C'est que M. Guizot s'y prononce en faveur de la séparation de l'Eglise et de l'Etat ; mais je crois qu'il faut attendre la publication de l'ouvrage avant d'admettre que le chef de l'Ecole doctrinaire en soit arrivé à se rencontrer sur cette question avec le chef des révolutionnaires italiens et proclame aussi l'Eglise libre dans l'Etat libre.

On dit que la situation de M. Durny est très-ébranlée.

Plusieurs journaux rapportent que M. Corneille, député de la Seine-Inférieure, s'étant présenté un soir de réception aux Tuileries avec deux dames dans une toilette non conforme à l'étiquette d'un deuil de cour, avait dû se retirer, et que, le mécontentement aidant, il avait ressenti les premières atteintes du mal qui l'emporta quelques jours après. Je ne sais si l'anecdote des deux dames est vraie, mais ce qui est sûr, c'est qu'un des collègues de M. Corneille, voyant à une séance son extrême abattement, écrivit secrètement à ses enfants qui arrivèrent juste à temps pour recevoir son dernier soupir. L'honorable député est tout simplement mort de vieillesse.

Le général de Luzy-Pellissac, député de la Drôme, serait prochainement nommé sénateur.

Une mesure récente, est-ce une mesure ministérielle ? vient, dit-on, d'interdire aux artistes du Théâtre-Français de jouer la comédie dans des salons particuliers. Si la mesure a été prise, c'est que sans doute elle est légale ; mais elle nous semble bien sévère, sinon injuste.

La *Revanche d'Iris*, comédie en un acte et en vers d'un débutant, M. P. Ferrier, a obtenu mercredi un succès d'estime au Théâtre-Français. C'est cependant un début qui promet un vrai poète. Le scepticisme de Musset a peut-être exercé une fâcheuse influence sur la jeune génération de nos poètes.

M^{me} de Ratazzi est à Paris depuis plusieurs jours.

Il va y avoir une pluie de décorations des SS. Maurice et Lazare.

On parle du mariage de Mlle Nilsson avec M. Gustave Dore.

CH. CAHOT.

Dernières nouvelles

Charleroy, samedi 28 mars.

Le calme est rétabli. Une grande partie des ouvriers ont repris le travail. Les troupes font des patrouilles dans le pays. Il y a eu dix morts. On ignore encore le chiffre exact des blessés ; mais on croit qu'il s'élève à une trentaine environ.

Agrandissement de la Place

Nous croyons utile de mettre sous les yeux de nos lecteurs l'intéressant rapport présenté au Conseil municipal dans sa dernière séance, par la commission des travaux publics :

MESSIEURS,

Nous avons l'honneur de vous

soumettre le résumé des expropriations faites pour les sept grands projets, et pour lesquels la ville a

1. Grande-Place. Achats de bâtiments et terrains.	4.572.517.00	— 175.869.97
2 et 3. Rue du Bois et place du Trichon.	44.150.00	—
4. Rue de l'Alma.	219.311.00	—
5. Rue au sud de l'Abattoir.	24.840.00	—
6. Boulevard de ceinture.	96.183.00	—
7. Prolongement de la rue St-Vincent jusqu'au boulevard de ceinture.	2.770.00	—
8. Avenue et promenade.	388.042.00	— 44.739.67
Ensemble.	2.347.813.00	— 190.609.64

A valoir pour supplément à payer par suite de quelques mesurages ordonnés par le Jury.

(Il en reste très-peu à faire).

En outre, on a déjà payé sur le crédit résultant de l'emprunt spécial, Les frais divers d'affiches, copies des jugements au greffier du Tribunal, levées d'hypothèques, et employés occupés aux plans d'expropriation Et il reste à solder les frais d'avocat à M^e Théry

Ainsi que divers petits frais, évalués à

Ensemble.

En sorte qu'il reste pour travaux à exécuter.

A quoi s'ajouteront sans doute :

1° Valeur de démolitions à vendre, non compris le bloc de maisons entre les rues du Château et l'hôtel des Pompiers

2° Les intérêts produits par les sommes empruntées, jusqu'au moment du paiement de ces diverses propriétés

Nous pouvons donc admettre que l'on disposera de

Indépendamment d'une dizaine de mille francs, à recevoir pour quelques parcelles de terrains à céder sur un côté de la place par voie d'alignement.

Voici comment nous vous proposons de les répartir :

	Les travaux à y faire étaient estimés	Et nous y affecterons de suite
1° Grande Place 1 ^{re} partie.	280.000.00	» » »
Id. id. 2 ^e partie.	» » »	40.000.00
2° et 3° Rue du Bois et Trichon.	40.500.00	40.500.00
4° Rue de l'Alma.	31.700.00	31.700.00
5° Rue de l'Abattoir.	7.800.00	7.800.00
6° Boulevard de ceinture.	76.000.00	12.000.00
7° Rue du Pont Saint-Vincent.	406.000.00	102.000.00
8° Promenade publique.	34.000.00	34.000.00
Id.	Avenue 90.000.00	60.000.00
	Parc 140.000.00	4.000.00
Ensemble.	670.000.00	200.000.00

De cette manière, il nous resterait au moins dix mille francs pour faire face à des dépenses imprévues.

Mais aussi nous laissons la Grande-Place dans un état déplorable, puisque nous n'en complétons le nouveau pavage que dans la partie agrandie, entre la maison Béghin, la Grande-Rue et l'impasse du Château vis-à-vis le Conditionnement, sauf à appliquer à la partie ajournée, entre les rues du Château et l'hôtel des Pompiers, la valeur à provenir des démolitions prescrites.

Certes, l'aspect de cette partie de la place dépourvue des maisons y existantes et limitée dans le fond par les murs de clôture du Conditionnement, des prisons et de la cour des

contracté deux emprunts montant ensemble à deux millions cinq cent mille francs.

Dont pour Hospices.

1. Grande-Place. Achats de bâtiments et terrains.	4.572.517.00	— 175.869.97
2 et 3. Rue du Bois et place du Trichon.	44.150.00	—
4. Rue de l'Alma.	219.311.00	—
5. Rue au sud de l'Abattoir.	24.840.00	—
6. Boulevard de ceinture.	96.183.00	—
7. Prolongement de la rue St-Vincent jusqu'au boulevard de ceinture.	2.770.00	—
8. Avenue et promenade.	388.042.00	— 44.739.67
Ensemble.	2.347.813.00	— 190.609.64

A valoir pour supplément à payer par suite de quelques mesurages ordonnés par le Jury.

(Il en reste très-peu à faire).

En outre, on a déjà payé sur le crédit résultant de l'emprunt spécial, Les frais divers d'affiches, copies des jugements au greffier du Tribunal, levées d'hypothèques, et employés occupés aux plans d'expropriation Et il reste à solder les frais d'avocat à M^e Théry

Ainsi que divers petits frais, évalués à

Ensemble.

En sorte qu'il reste pour travaux à exécuter.

A quoi s'ajouteront sans doute :

1° Valeur de démolitions à vendre, non compris le bloc de maisons entre les rues du Château et l'hôtel des Pompiers

2° Les intérêts produits par les sommes empruntées, jusqu'au moment du paiement de ces diverses propriétés

Nous pouvons donc admettre que l'on disposera de

Indépendamment d'une dizaine de mille francs, à recevoir pour quelques parcelles de terrains à céder sur un côté de la place par voie d'alignement.

Voici comment nous vous proposons de les répartir :

	Les travaux à y faire étaient estimés	Et nous y affecterons de suite
1° Grande Place 1 ^{re} partie.	280.000.00	» » »
Id. id. 2 ^e partie.	» » »	40.000.00
2° et 3° Rue du Bois et Trichon.	40.500.00	40.500.00
4° Rue de l'Alma.	31.700.00	31.700.00
5° Rue de l'Abattoir.	7.800.00	7.800.00
6° Boulevard de ceinture.	76.000.00	12.000.00
7° Rue du Pont Saint-Vincent.	406.000.00	102.000.00
8° Promenade publique.	34.000.00	34.000.00
Id.	Avenue 90.000.00	60.000.00
	Parc 140.000.00	4.000.00
Ensemble.	670.000.00	200.000.00

Pompiers, serait hideux ! Et pourtant il nous faudra encore bien des années avant de pouvoir prélever sur nos ressources ordinaires les deux cent cinquante mille francs nécessaires pour y établir les nouvelles constructions qui doivent former ce côté de la place sur l'alignement de l'Hôtel-de-Ville !

Si nous pouvions jusqu'alors conserver le statu quo, peut-être conviendrait-il d'attendre pour abattre que nous fussions en mesure de reconstruire. Mais si nous avons le droit d'ajourner nos démolitions, nous craignons de n'être pas autorisés à louer ces maisons, et dès lors, indépendamment de la perte annuelle des cinquante mille francs, intérêt du capital employé à cette partie de la-

chat, nous aurions le désagrément de voir fermés, pendant plusieurs années, les magasins, les habitations qui donnaient la vie et le mouvement au centre de la ville !

L'un ou l'autre des deux résultats ainsi prévus serait également pénible et onéreux pour la ville ; onéreux surtout, en ce sens que pendant longtemps elle ne retirerait aucun avantage du sacrifice qu'elle vient de s'imposer.

Il faut donc trouver un moyen quelconque de parer à cette situation ; ce moyen, nous croyons, Messieurs, qu'il ne peut exister que dans l'adjudication par voie de concession à long terme, de la construction des bâtiments formant ce côté de la place, entre les rues du Château et l'hôtel des Pompiers sur l'alignement projeté.

Mais, pour cela, il est indispensable que ces mêmes bâtiments, tout en renfermant les divers services publics dont nous avons besoin, présentent au commerce des locaux dont le produit spécial assure les recettes sur lesquelles se base tout système de concession, et dont le bon effet embellisse notre Grande-Place, en lui conservant cette espèce de vitalité commerciale qui doit être le caractère particulier d'une ville industrielle.

Nous avons cherché à traduire notre pensée par une esquisse de projet préalable que nous mettons sous vos yeux.

Permettez-nous cependant, et avant tout, une digression nécessaire à l'explication de l'ensemble du plan !

Chacun ici se rappelle que le terrain sis immédiatement en arrière de cette partie de la place fut acquis par la ville dans le but d'y établir un vaste marché couvert ; on y établit ensuite et provisoirement les bureaux et magasins du Conditionnement, mais le Conseil municipal décida plus tard, que l'on chercherait un autre terrain pour ce dernier service qui n'a réellement pas besoin de se trouver au centre de la ville.

En conséquence, nous avons pensé qu'il fallait s'arranger de telle sorte que dans un temps plus ou moins rapproché on pût établir les halles centrales sur le terrain qui leur était d'abord destiné, sauf à l'agrandir et à en faciliter les accès par l'adjonction d'une maison rue Neuve, ce qui donnerait en même temps l'emplacement nécessaire pour y reconstruire les bureaux du scel.

Votre commission des travaux publics, reconnaissant que le mode de construction par voie de concession est d'une application facile pour une halle, est même d'avis que l'on pourrait prochainement y donner suite, si, comme on l'espère, il nous était fait des propositions particulières pour nous créer ailleurs un vaste établissement de conditionnement.

Ces explications admises, revenons, Messieurs, au projet de construction immédiate par voie de concession, d'un bâtiment front à la nouvelle place entre les rues du Château et l'hôtel des Pompiers.

pour sa beauté. Les historiens du temps ont tracé son portrait : « Sa taille était élevée, mince et souple ; il marchait à pied dans les rues de Rome plutôt qu'en litière, pour se faire admirer des femmes et bien venir du bas peuple. Son costume, élégant dans sa négligence, était calculé pour faire ressortir les agréments de sa personne. Sa chevelure flottante, toujours lissée avec le peigne aux dents d'ivoire, parfumée d'huile odorante, ramenée du sommet de la tête sur le front et sur les tempes, et retenue par un bandeau, dérobait aux regards le seul défaut de sa figure, le front chauve avant les années. Ce front était modelé comme par le pouce d'un statuair. Il avait la peau blanche, les yeux noirs, la bouche bien ouverte et souriante. Il portait à dessin une ceinture mal attachée et les franges qui bordaient son laticlave descendant jusque sur ses mains. » — Remarquez-vous cette circonstance ? César marche dans les rues pour se faire admirer des femmes, son costume est calculé pour faire ressortir les agréments de sa personne, mais il cache ses mains ! Donc il n'avait pas les mains belles. — Et cependant, ainsi qu'il se plaisait à le dire lui-même, son aïeule maternelle descendait d'Ancus Martius, la souche des Rois de Rome, et la famille Julia, à laquelle la sienne était allée, remontait jusqu'à Vénus ! — C'étaient d'assez beaux quartiers de noblesse et qui eussent dû lui valoir des mains aristocratiques.

Si, des Grecs et des Romains, nous passons au moyen-âge, nous trouvons les rois francs qui décapitaient les lions et assommaient les laureaux ; Charlemagne,

le géant couronné, qui, suivant une chronique, d'un seul coup de sa redoutable épée, fendait en deux un homme et son cheval, de telle sorte qu'une moitié tombait à droite et l'autre à gauche. A travers l'hyperbole, on reconnaît, du moins, que ce grand Empereur était doué d'une force prodigieuse. Du Guesclin, ce héros dont personne ne contestera la noblesse, était affreusement laid, et quand sa hache d'armes tombait sur le casque d'un Anglais, on pouvait bien chanter le *De profundis*. — Ne voit-on pas au Louvre, par les armures de tous ces princes, ducs, comtes, barons qui distribuaient de si beaux coups de lance dans les tournois et sur les champs de bataille, que ce n'était pas des mains efféminées qui se logeaient dans ces lourds gantelets de fer ; de même que, dans le petit nombre d'églises où la démenée révolutionnaire n'a pas détruit les tombeaux des anciens seigneurs du village, les effigies de ceux-ci, couchés sur la pierre, joignent dévotement deux mains robustes dont les muscles saillants et les jointures fortement accusées annoncent que les gentilshommes de ce temps-là ne ressemblaient pas à nos dandys.

Voilà pour les mains. Quant aux pieds, un seul exemple suffira pour démontrer que leur forme n'a aucun rapport avec la pureté ou l'antiquité de la race : La mesure linéaire qu'on appelle *pied de roi* , et qui était de douze pouces, avait été prise sur la longueur du pied d'un de nos anciens monarques, — je ne sais plus lequel ; mais il n'importe ; tous les rois de France étaient, ce me semble, d'assez bonne maison. — Or, un pied long de douze pouces, trente-six centimètres !

celà effraie, rien que d'y penser. Le pied de Flandre n'avait que onze pouces. Dam ! le vassal était d'un rang inférieur à son suzerain.

A Dieu ne plaise ! mesdames, que je vous souhaite des pieds longs de trente-six centimètres, et des mains à l'avenant des pieds ! Non, non, je ne saurais méconnaître, malgré mon âge, le charme d'une jolie main et d'un joli pied. Eût-il cent ans, l'artiste sent toujours le prix du beau et se plaît à lui rendre hommage. Ce n'est donc pas une guerre que je déclare ici aux petits pieds et aux petites mains, c'est seulement une tentative que je fais pour leur ôter l'attribut de noblesse dont les écrivains de notre temps, surtout ceux qui font la chronique du grand monde, les ont trop généreusement gratifiés.

Mais, dans ce monde à part que l'on dépeint trop souvent sans le connaître, qui a jamais vu des mains et des pieds ? — On n'y laisse apercevoir que des chaussures et des gants ; de sorte que la meilleure part des éloges qu'on prodigue à ceux qui les portent, revient, à plus juste titre, au gantier et au cordonnier.

J'ai connu, autrefois, une dame qui, bien que d'une famille bourgeoise, occupait une haute position de fortune. Cette dame passait pour avoir les plus belles mains du monde ; mais on y croyait de confiance, car personne ne pouvait se vanter de les avoir vues, — pas même son mari, disait-on, — puisqu'elle n'était ses gants, chaque matin, que pour en mettre une paire de neufs. Mais elle était admirablement gantée.

Je connais actuellement un homme qui sortit très-jeune de son village pour entrer dans une fabrique, parce qu'il avait re-

connu qu'en travaillant à la terre on s'use plus vite et l'on gagne moins qu'en suivant les mouvements d'une mécanique qui marche toute seule. Simple ouvrier, il portait de gros souliers, ne mettait point de gants et rien en lui ne le faisait distinguer de ses camarades. La première fois qu'il se trouva au milieu de rouages si compliqués d'une manufacture, il éprouva un étonnement si gulfier ; puis il voulut savoir pourquoi tant de pièces différentes obéissaient à un moteur invisible, pourquoi une seule courroie faisait tourner deux cylindres en sens contraires, pourquoi un morceau de fer, inutile en apparence, peut arrêter subitement la marche d'un métier. De pourquoi en pourquoi il en vint à tout comprendre et de nouveaux horizons s'ouvrirent devant lui. Au bout de quelques années, il fut nommé contre-maître. Plus tard, une modeste commandite lui fut offerte et il monta pour son compte une petite fabrique qui lui rapportait à peine de quoi vivre. On ne lui eût pas prêté cent écus sur sa seule signature. Mais son génie industriel germa dans l'œuf, qu'il couvrit avec une rare persévérance. Enfin, il brisa sa coque, tira d'une invention nouvelle un parti auquel l'inventeur lui-même n'avait peut-être pas songé ; les capitaux lui arrivèrent, il fonda un grand établissement, et, aujourd'hui, estime, considération, crédit, rien ne peut lui manquer : il est millionnaire !

Dans sa nouvelle fortune, l'ouvrier s'est complètement transformé. Il prend autant de soin de sa personne que de sa fabrique. Sa figure est régulière et son air réfléchi. Il a de fort beaux yeux dont les paupières sont bordées de longs cils noirs. Il se rase

tous les jours, et ses cheveux ne sont jamais en désordre. Il a une voiture dont il se sert peu et ne sort qu'en souliers vernis et en gants Jouvins. En bien ! se moient son pied, autrefois si vulgaires, ne porteraient pas déshonneur au descendant d'un baron du temps des croisades.

Que conclure de là ? — Que les soins, je dirai presque le respect qu'on a pour soi-même peut, avec de la persévérance, corriger les fautes de la nature ; qu'il y a une éducation physique, comme il y a une éducation morale ; que ce n'est donc pas la naissance qui donne aux pieds et aux mains telle forme plutôt que telle autre, et qu'on s'exposerait à d'étranges méprises si l'on ne montrait d'égards et de considération qu'à ceux qui se distinguent par l'exiguïté de ces parties extrêmes de leur corps. Je demanderais volontiers à ces chroniqueurs dont je parlais il y a quelques instants, s'ils n'ont pas rencontré souvent à Hombourg ou à Bade certains chevaliers, comtes ou princes décorés d'une foule d'ordres inconnus, se montrant dans une tenue irréprochable, gantés et chaussés dans le meilleur goût, et qui n'étaient, au sous des dehors aristocratiques que de pauvres grands seigneurs de contrabande, venus là pour dévaliser les joueurs novices et flattés d'être admis dans une si noble compagnie ? Qu'on cesse donc d'entretenir une crédulité si compromettante. La vraie noblesse se reconnaît à des signes plus certains. Elle a dans le ton, dans les manières, dans le langage, un cachet de distinction, difficile à définir, encore plus difficile à imiter ; car c'est un composé de nuances qui dominent la courtoisie avec ses égaux, l'affabilité avec ses inférieurs, la dignité avec ses supérieurs. Aucun